

# Règlement du jeu concours Baïa 5 ans déjà !

Article 1<sup>er</sup> : TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON, société par actions simplifiée, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 790 208 268, ayant son siège social au 95 impasse des deux Crastes, 33260 La Teste de Buch, organise un jeu concours intitulé « **Baïa 5 ans déjà !** », ci-après dénommé le « **concours** »

Article 2 : Le concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine dans la limite d'une participation par personne.

Sont exclus de la participation au concours le personnel de la Société TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON ainsi que les proches de leur famille (conjoint, enfants).

Article 3 : La participation au concours implique de répondre à trois questions :

- Combien de voyageurs transportés en 5 ans ? (trois choix de réponse)
- Combien de km parcourus en 5 ans ? (trois choix de réponse)
- Soit combien de fois le tour de la Terre ?

Les participants peuvent jouer :

- **Sur Facebook** (abonnement à la page Bus Baïa + réponses en commentaire de la publication du jeu concours)
- **A la Boutik'Baïa** (bulletin à déposer dans une urne). Pour cette option, les participants doivent renseigner leurs coordonnées complètes pour le tirage au sort :
  - Nom
  - Prénom
  - Adresse e-mail
  - Numéro de téléphone fixe ou portable

Tout bulletin pour lequel les coordonnées demandées seront erronées ou manquantes sera considéré comme nul. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation est exclue. Sur Facebook, les participants non abonnés à la page ne pourront pas être tirés au sort.

Les participations devront se faire au plus tard le samedi 23 janvier 2021 (23h59). Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

Article 4 : TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON tirera au sort **5 gagnants** parmi les bonnes réponses.

L'annonce des résultats se déroulera en février 2021. Le tirage au sort sera effectué sur la totalité des participants :

- 2 gagnants seront tirés au sort sur Facebook,
- 3 gagnants seront tirés au sort à la Boutik' Baïa

Article 5 : Les lots mis en jeu sont : 1 trottinette électrique et 4 enceintes Bluetooth Baïa.

Article 6 : Les gagnants seront tirés au sort selon les modalités définies à l'article 4. Les gagnants seront contactés sur le numéro de téléphone indiqué lors de leur participation sous réserve de sa validité ou via la messagerie privée Facebook pour les participants sur la page Facebook.

Les lots seront à récupérer à la BOUTIK'BAIA 17 rue François Legallais – 33260 La Teste de Buch aux horaires d'ouverture de l'agence (du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h30).

Les gagnants devront se présenter avec une pièce d'identité et signer l'acceptation du présent règlement. En cas de non-réclamation du lot dans un délai de 2 mois, le lot sera définitivement perdu. Tout lot non retiré ne pourra être réclamé.

Le lot ne peut être remplacé ou échangé contre une valeur ou faire l'objet d'un remboursement. TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON se réserve la possibilité de remplacer le lot par un produit d'une valeur supérieure ou égale en cas d'indisponibilité du lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

A défaut de retrait, les lots restent acquis à l'entreprise organisatrice.

Si les conditions mentionnées dans le présent règlement pour le retrait des lots ne sont pas satisfaisantes le lot restera également acquis à l'entreprise organisatrice.

Article 7 : Les mineurs sont autorisés à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu d'un de leurs parents (père ou mère ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation préalable.

Pour le gagnant, cet accord sera manifesté par une autorisation écrite selon le modèle joint en annexe et remise à l'organisateur au plus tard le jour de la remise des prix.

Tout défaut d'autorisation par écrit entraîne l'exclusion du concours.

Article 8 : TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON se réserve le droit de modifier le concours si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 9 : Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site Internet de Baïa, [bus-baia.fr](http://bus-baia.fr), et sur simple demande à la BOUTIK'BAIA. Tout litige né à l'occasion du concours sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.

Article 11 : Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON, sur simple demande écrite à l'adresse du siège social. Ces informations sont destinées à l'usage interne de TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON et ne seront pas cédées à des tiers.

Article 12 : Le présent règlement peut être modifié par la société organisatrice, TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON, dans l'intérêt du concours et notamment si les dates de remise des documents des candidats, du dépouillement et du jury l'exigeaient.

Article 13 : Le règlement de ce concours et ses attendus comme tout litige qui pourrait advenir sont subordonnés juridiquement à la loi française et à la compétence de ses tribunaux.

**Modèle d'autorisation de participation au concours à un enfant mineur :**

Je soussigné(e) *nom-prénom-adresse*,  
agissant en ma qualité de *(père-mère-responsable légal-)*  
et après avoir pris connaissance du règlement que j'accepte,  
autorise *(nom-prénom) née le (date de naissance du mineur)-*

à participer au concours intitulé « **Baïa 5 ans déjà !** » ainsi qu'à recevoir son lot s'il est gagnant.

J'autorise la société TRANSDEV BASSIN D'ARCAHON à utiliser son nom, prénom, adresse, n° de téléphone dans toute manifestation promotionnelle liée à ce présent jeu.

Date, lieu et signature.